

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON
CANTON de
BESANÇON - EST

Commune de THISÉ
N° Code Postal 25220
Bureau distributeur ROCHE LEZ BEAUPRÉ

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2023

OBJET

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-sept

le Conseil Municipal de la commune de THISÉ

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de mars

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme RUISSSEAUX, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s: M. HEQUETTE (pouvoir à Mme ALLAIN), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD), M. LABBACI (pouvoir à M. FREZE), Mme GUILMAILLE (pouvoir à Mme PETEY), Mme GAUTHIER (pouvoir à Mme RAHON)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame EDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Harmonie des Chaprais est un partenaire de longue date des manifestations de la commune. L'idée de matérialiser ce partenariat par la conclusion d'une convention s'est donc imposée.

Monsieur le Maire présente le projet de convention rédigé par les deux parties, dont l'objet est de convenir de 2 représentations de l'Harmonie par an et, dans un souci de souplesse, de se réservé une 3^{ème} date qu'il restera à fixer en fonction de l'agenda de la commune.

Monsieur le Maire précise enfin que le coût par représentation s'élève à 350 € et que la convention proposée court pour une durée ferme de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Valide les termes du projet de convention ;

Autorise le maire à signer tout document afférent.

Thise, le 27 mars 2023,
Le Maire, Pascal DERIOT